

DÉLIBÉRATION n° **22-052** de la séance du **13/12/2022**

OBJET : **Convention de mise à disposition d'agents territoriaux auprès du comité des œuvres sociales de Loire-Atlantique**

L'an deux mille vingt deux, le mardi treize décembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Nantes au siège du Centre de gestion, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 13    Nombre de voix : 21

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**MM.** Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Jean-Michel BUF, Nicolas CRIAUD, Anthony BERTHELOT, André KLEIN, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Philippe JOUNY, Yvon LERAT, Emmanuel TERRIEN,

**Mmes** Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Edith MARGUIN.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

- › Mme Agnès DUHEM-BOURGEAIS avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- › M. Jean-Michel BRARD avait donné pouvoir à M. André KLEIN,
- › M. Bernard MORILLEAU avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- › M. Frédéric MILLET avait donné pouvoir à M. Philippe JOUNY,
- › M. Bernard LEBEAU avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
- › Mme Christelle BRAUD avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
- › M. Alain VEY avait donné pouvoir à M. Nicolas CRIAUD,
- › Mme Karine PAVIZA avait donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

**MM.** Laurent TURQUOIS, Thierry AGASSE, Claude CAUDAL, Driss SAÏD, Christophe JOUIN, Rodolphe AMAILLAND, Laurent DEJOIE,

**Mmes** Pascale BRIAND, Anne-Marie CORDIER, Claire HUGUES, Aïcha BASSAL, Lydie MAHÉ, Barbara NOURRY.

**Pour la Direction des finances publiques :**

Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, comptable assignataire, excusée.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :**

Mme Nadège PLACÉ, suppléante de M. Pascal PRAS, sans voix délibérative.

**Pour le Centre de gestion :**

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,

M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,

Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,

Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,

Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,

Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,

Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Affaires générales.

À l'unanimité, M. Anthony BERTHELOT a été désigné secrétaire de séance.

# CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'AGENTS TERRITORIAUX AUPRÈS DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DE LOIRE ATLANTIQUE

## EXPOSÉ

Le Centre de gestion de Loire Atlantique met à disposition auprès du Comité des œuvres sociales de Loire Atlantique pour exercer les fonctions de gestionnaires de prestations à compter du 1er janvier 2023 :

- 2 agents à temps complet jusqu'au 5 février 2023 ;
- 1 agent à temps complet à compter du 6 février 2023 pour une durée de 3 ans renouvelable par périodes ne pouvant excéder cette durée et par reconduction expresse.

Dans ce cadre, il est proposé le renouvellement de la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération.

## DÉLIBÉRÉ

VU le code général de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la convention ci-annexée de mise à disposition de deux agents à temps complet auprès du Comité des œuvres sociales de Loire Atlantique jusqu'au 5 février 2023 puis d'un agent à compter du 6 février 2023 pour une durée de trois ans renouvelable ;
- **Autorise** le président ou son représentant à signer la convention ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget principal.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philip SQUELARD